



FONTENAY-LE-COMTE

QUARTIER CENTRE-MOULINS LIOT

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Contrat de ville 2015-2020

Préambule.....	3
I.Présentation générale.....	7
A)Présentation du territoire.....	7
La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.....	7
La ville de Fontenay-le-Comte.....	7
Le quartier prioritaire Moulins-Centre.....	8
B)Bilan du CUCS et du PRE.....	10
II. Organisation.....	11
A)Modalités de pilotage.....	11
Gouvernance politique.....	11
Pilotage interne Ville.....	12
Pilotage opérationnel par pilier	13
Les groupes de travail thématiques.....	13
B)La participation des habitants.....	15
Constitution du Conseil citoyen.....	15
Modalités de fonctionnement.....	15
III.Définition des enjeux et des orientations stratégiques par pilier.....	16
Diagnostic général : une concentration d’habitants en situation précaire.....	16
PILIER COHESION SOCIALE.....	17
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN.....	22
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	26
IV.Définition du quartier vécu.....	29
V.Mise en œuvre des actions.....	33
Des plans d’actions annuels élaborés dans le cadre d’appels à projets.....	33
Les conventions d’application du contrat de ville.....	33
Engagements de principe et annexes financières complémentaires.....	33
Engagement de la Ville.....	33
Engagement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.....	34
Engagement de l’Etat.....	34
Engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations.....	34
VI.Le suivi et l’évaluation.....	36
SIGNATURES.....	37
GLOSSAIRE DES SIGLES.....	38
ANNEXES : FICHES DE SYNTHESE PAR ORIENTATION.....	41

Préambule

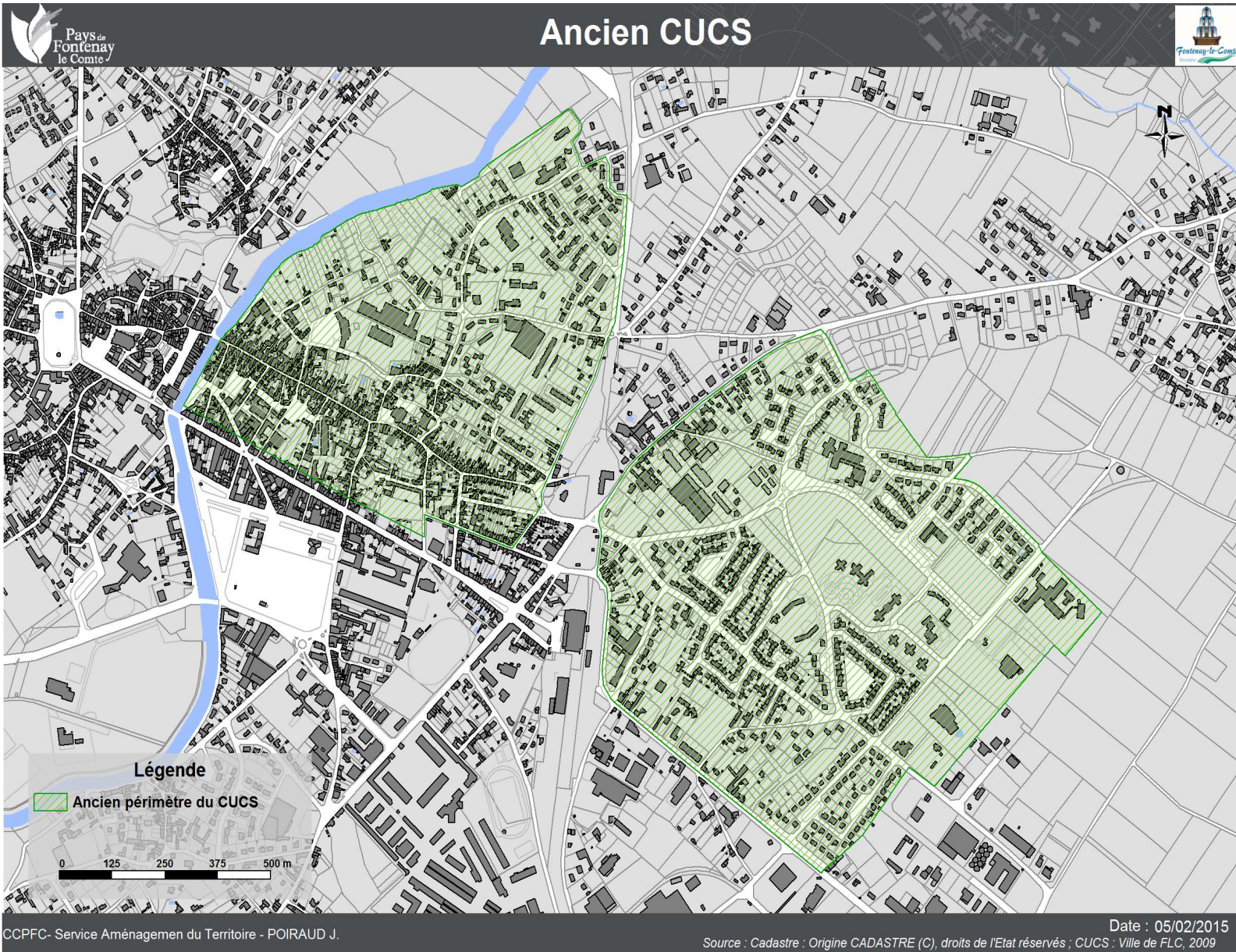
Depuis ses origines dans les années 70, la Politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un cadre cohérent leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Elle est ainsi mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales.

Les formes et les modalités de cette contractualisation ont fortement évolué : les contrats de ville de nouvelle génération, issus de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, succèdent ainsi aux 497 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le contrat de Ville 2015-2020 : un périmètre d'intervention repensé

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014, vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la politique de la Ville une meilleure lisibilité, une cohérence et de l'efficacité.

Trois quartiers de Fontenay-le-Comte avaient été retenus en 2006 pour bénéficier d'un CUCS : Les Loges, Les Moulins et La Pommeraie/ Sablière. Suite à la réforme, c'est dans un premier temps le quartier des Moulins Liot qui avait été identifié en juin 2014 par la technique dite du « carroyage » pour bénéficier de ce nouveau dispositif. En juillet, un travail de collaboration et de concertation entre les services de la Ville et de la Sous-préfecture a permis de redéfinir les contours du quartier prioritaire. Ce redécoupage a largement fait baisser le revenu médian des habitants, et permis d'inclure les quartiers de la Pommeraie, de la Sablière et des Loges. Ce nouveau périmètre a été validé par l'Etat et dénommé Centre-Moulins Liot (Décret 2014.1750 du 30 décembre 2014). Il se substitue à compter du 1^{er} janvier 2015 aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale. Ces secteurs seront toutefois considérés comme des quartiers de veille, qui pourront accéder aux crédits de droit commun.



Le contrat de Ville 2015-2020 : un cadre unique pour une intervention ciblée et partenariale

Le contrat de ville de nouvelle génération constitue désormais le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés.

Par rapport aux CUCS, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Ils doivent fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, notamment les chambres consulaires) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires doivent être parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le contrat de Ville 2015-2020 : Trois piliers et trois axes transversaux

L'architecture du futur contrat de ville repose sur **trois piliers** :

- **La cohésion sociale** : Exprimée par les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, elle portera une attention particulière aux familles monoparentales dont la précarité requiert une vigilance accrue ; elle s'attachera également à soutenir le réseau associatif, le développement des équipements sociaux, culturels et sportifs.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** : L'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire doit être au cœur des préoccupations, notamment pour ceux qui résident dans le logement social ; l'émergence de nouveaux équipements, l'installation de nouvelles activités, un relationnel plus apaisé entre les forces de l'ordre et la population, la mixité sociale constituent des pistes à exploiter et à décliner au regard des spécificités locales.
- **Le développement économique et l'emploi** : La réduction de moitié, sur la durée du contrat, des écarts de taux d'emploi, notamment au bénéfice des jeunes représente l'objectif premier mais sera également assorti d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

et trois thématiques transversales :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La jeunesse.

Le contrat de Ville 2015-2020 : Une place nouvelle pour l'intercommunalité et des signataires élargis.

L'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise les contours des contrats de ville. *« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions. Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. »*

C'est donc une démarche partenariale et intercommunale qui s'est mise en place dès l'été 2014, avec une gouvernance tricéphale : Etat – Ville - Communauté de Communes, à tous les échelons de la structure de pilotage.

Contrat de Ville 2015-2020 : une élaboration partenariale avec tous les acteurs institutionnels, les citoyens et les acteurs de terrains.

Depuis la rentrée de septembre, des groupes de travail ont été organisés afin de déterminer les enjeux, les objectifs opérationnels et les pistes d'actions permettant d'une part de construire l'architecture du contrat, qui devra être signé dans le courant de la première quinzaine de février 2015, et d'autre part de lancer les appels à projets permettant de bâtir les plans d'actions annuels et pluriannuels.

Par ailleurs, une instance de concertation imposée par la loi de février 2014 – le conseil citoyen – a été mise en place et associée à la co-construction du projet.

Le présent contrat est le résultat de cette démarche partenariale et de l'implication de tous : corps préfectoral, élus, services de l'Etat, fonctionnaires, mouvement associatif et citoyens.

Il détermine le projet de développement du quartier prioritaire, en définissant les orientations stratégiques, les objectifs et les pistes d'actions envisageables pour apporter les correctifs nécessaires et répondre aux enjeux issus du diagnostic de territoire.

Il prévoit la gouvernance, ainsi que les modalités d'évaluation de l'action menée.

Il sera complété annuellement par des appels à projets permettant de déterminer des plans d'actions et en tant que de besoin, par des conventions de partenariat et financières complémentaires.

Il fixe l'engagement, pour six ans, de l'ensemble des signataires et leur volonté commune d'intervenir pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier prioritaire, lutter contre les inégalités, les discriminations en s'appuyant sur les valeurs de la République et l'esprit citoyen.

I. Présentation générale

A) *Présentation du territoire*

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte s'étend sur une superficie de 333,70 km² avec une population de 30 459 habitants, et une densité de 91 habitants/km².

L'EPCI, créée en 2001, regroupe 20 communes : Auzay, Bourneau, Chaix, Doix, Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, Le Langon, Longèves, Mervent, Montreuil, L'Orbrie, Petosse, Pissotte, Le Poiré-sur-Velluire, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Michel-le-Cloucq, Sérigné, Velluire, Vouvant.

Outre ses compétences obligatoires de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de communes s'est dotée de compétences optionnelles - la politique du logement et du cadre de vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le tourisme, et l'action sociale d'intérêt communautaire – et de compétences additionnelles - l'assainissement, l'action dans le domaine culturel, sportif et de la prévention, et l'accessibilité.

La ville de Fontenay-le-Comte

La ville de Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du Bas-Poitou, possède un patrimoine architectural remarquable, et comporte le seul secteur historique sauvegardé de Vendée.

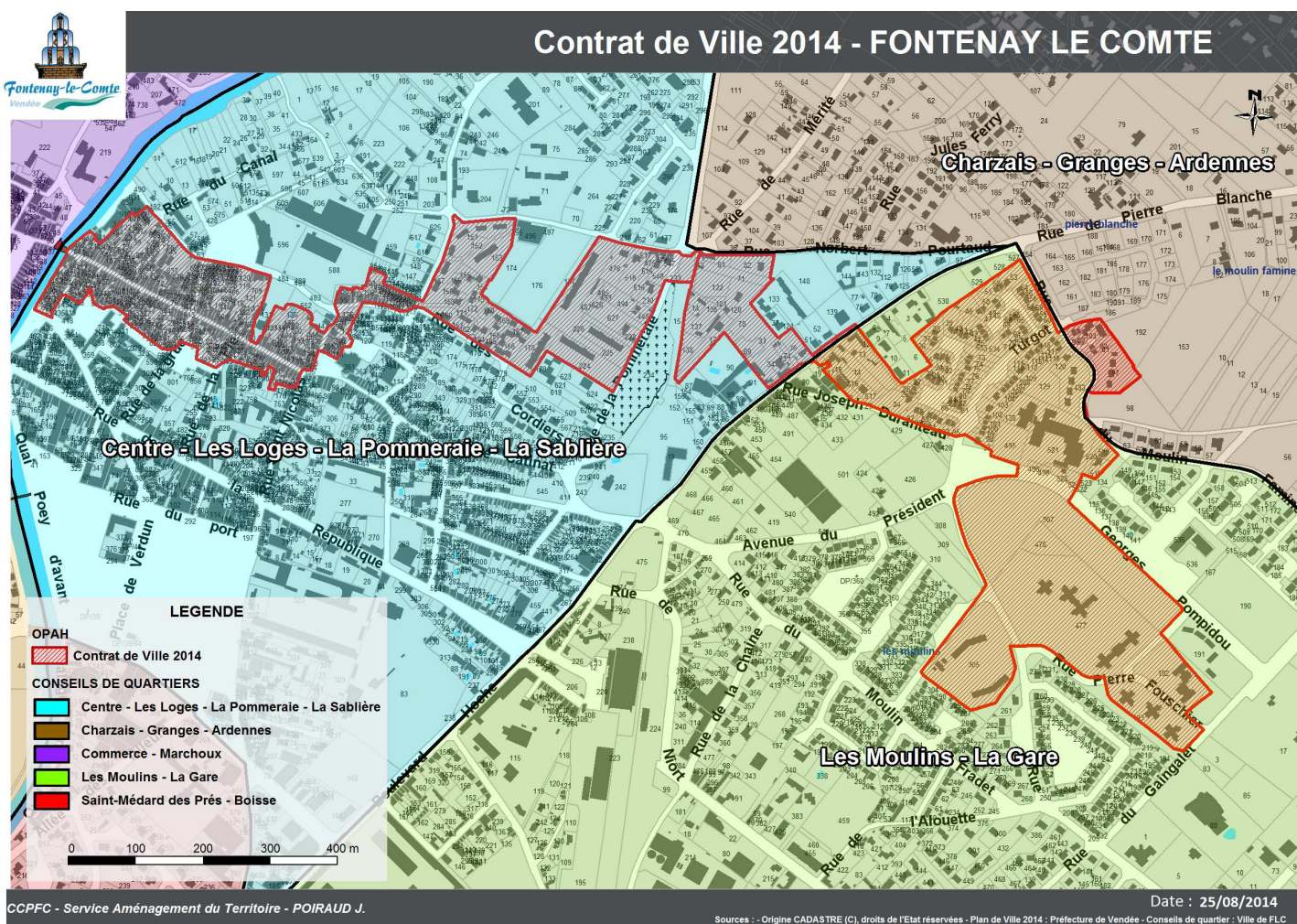
Elle compte 14 803 habitants sur une superficie de 34,05 km², avec une densité de 412 habitants/km².



Le quartier prioritaire Moulins-Centre

Le périmètre du quartier prioritaire intègre partiellement 3 IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information statistique, échelle de base pour l'INSEE en matière de diffusion de données infra-communales): Moulins, Centre-Loges-Pommerai-Sablère, Charzais.

Il s'étend de la rue du Gaingalet au Pont des Sardines, et cible 1620 habitants avec un revenu médian de 9600 euros.



Le quartier prioritaire est composé de trois secteurs:

Le secteur des Moulins, un quartier populaire excentré, composé d'un ensemble HLM de 9 tours et 4 barres d'immeubles et d'une zone pavillonnaire de 124 logements dont une partie occupée par des propriétaires occupants.



Le secteur de la Pommeraie et de la Sablière : un quartier HLM construit dans les années 50-60 implanté en centre-ville, composé de 8 immeubles et 42 maisons.

Le secteur Centre-Loges, situé au cœur de la ville en secteur sauvegardé. Le bâti est très ancien, 18^{ème} et 19^{ème} siècle et présente certains éléments architecturaux remarquables. 3 immeubles sont classés aux monuments historiques. En revanche, de nombreuses vitrines sont vacantes et l'activité commerciale est en déclin. Il y a deux tiers de locataires et un tiers de propriétaires occupants.



A) Bilan du CUCS et du PRE

Un Contrat urbain de cohésion sociale intégrant un Programme de réussite éducative a été signé en 2007 sur un territoire couvrant les IRIS des Moulins et Centre-Loges-Pommeraiie-Sablrière. Un programme d'actions a été mis en œuvre jusqu'en 2012.

En mars 2011, Monsieur le Préfet de la Vendée a informé le Maire de la mise en œuvre d'une pondération de la répartition des crédits attribués au profit des CUCS de catégorie 1, répondant aux besoins des quartiers les plus prioritaires.

En conséquence, ces critères de répartition ont occasionné une diminution de 27% de l'enveloppe départementale par rapport à l'année précédente. Ainsi, les crédits attribués en 2011 ont été établis à 46 235€ pour le CUCS de Fontenay-le-Comte, dont 32 501 € au titre du programme de réussite éducative. Pour l'année suivante, en 2012, la participation de l'Etat au titre du CUCS de Fontenay-le-Comte a été plafonnée à 20 000 €, avant une suppression totale en 2013.

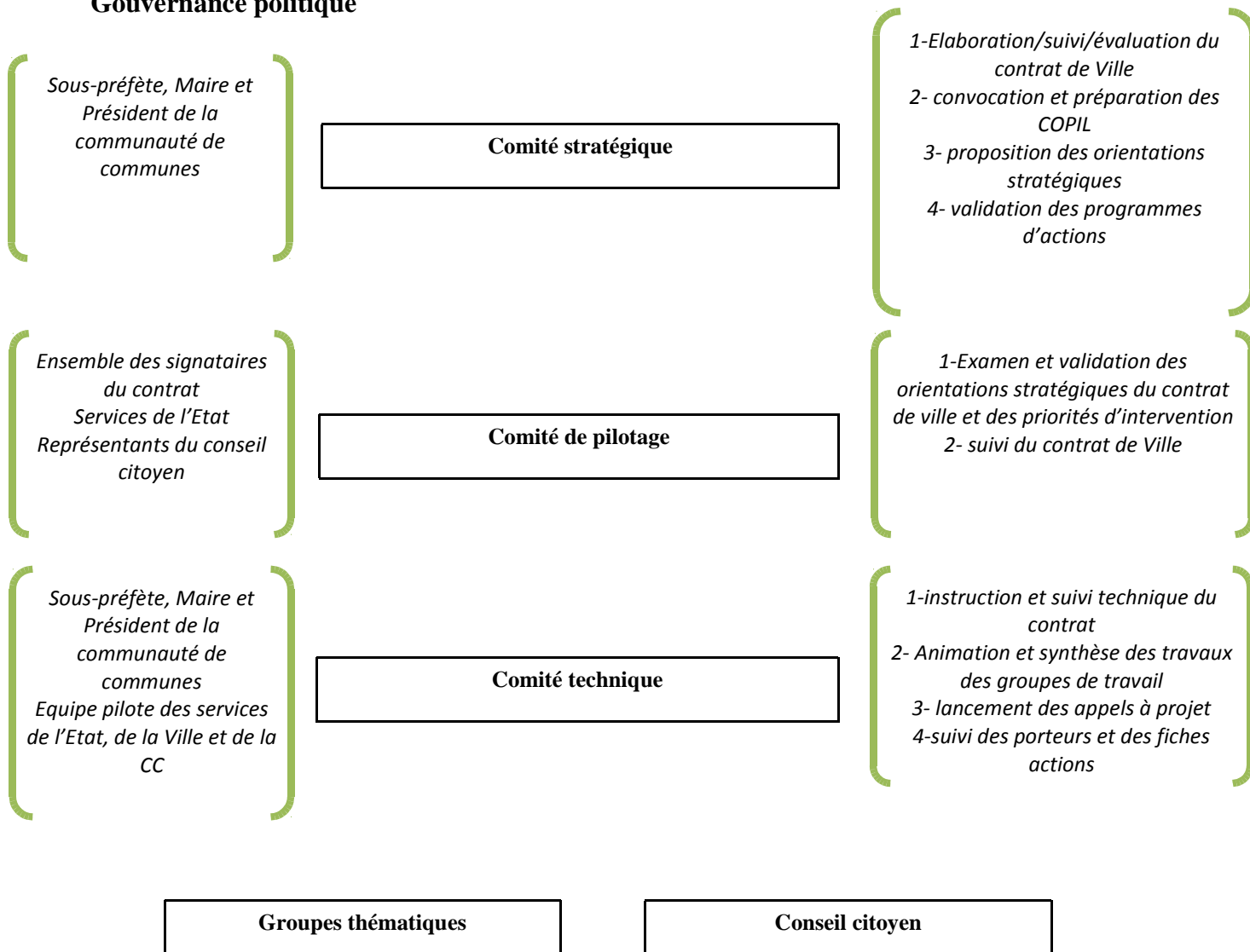
Programmation des actions réalisées en 2012, essentiellement au titre du Programme de réussite éducative :

Action	Porteur	Subvention
Club Coup de Pouce Clé	CCAS	9 000 €
L'Atelier	CCAS	2 500 €
Internat éducatif	Collège Tiraqueau	3 000 €
Accès au sport et à la culture	CCAS	1 000 €
Action citoyenneté	Ville - Service enfance jeunesse	1 000 €
Prévention Internet	ODDAS	1 000 €
Projet scientifique jeunes	ODDAS	2 500 €
Equipe pluridisciplinaire de réussite éducative	CCAS	0 €
TOTAL		20 000 €

II. Organisation

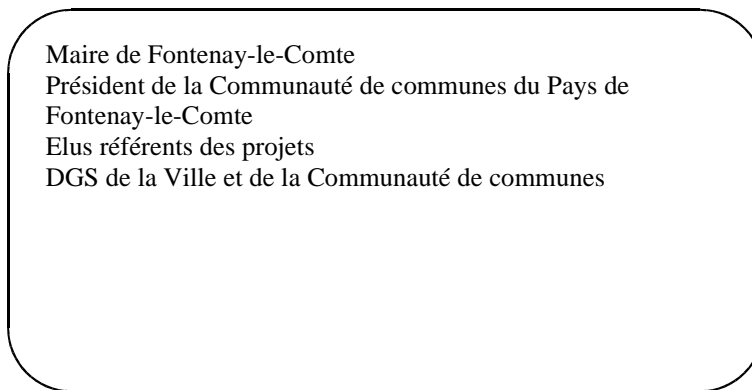
A) Modalités de pilotage

Gouvernance politique

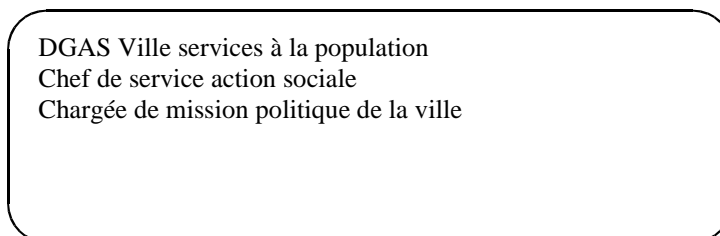


Pilotage interne Ville

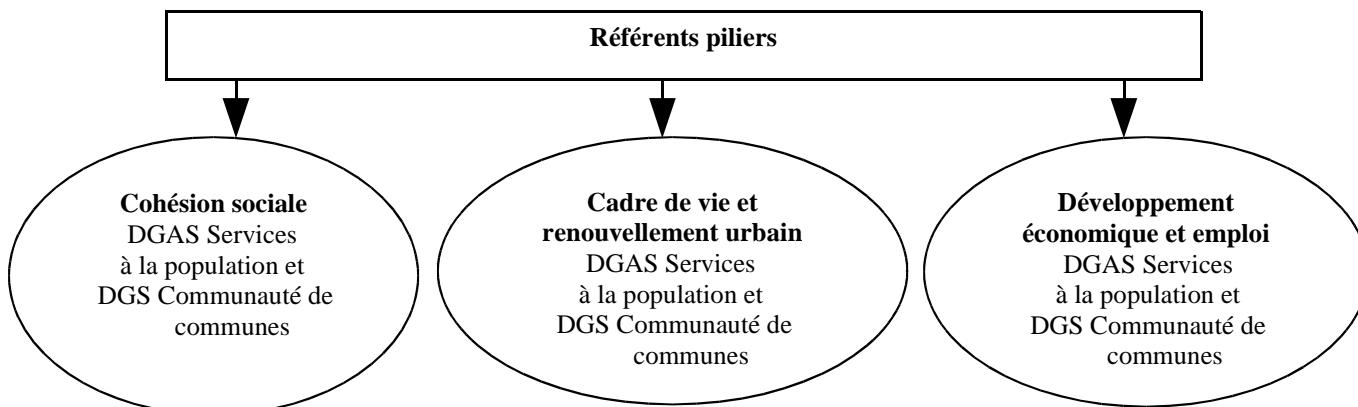
PILOTAGE



CONDUITE OPERATIONNELLE



Référents piliers



Pilotage opérationnel par pilier

	COHESION SOCIALE	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI
Ville	Réussite éducative, sport, culture, cohésion sociale	Tranquillité publique, cadre de vie	Insertion socioprofessionnelle, animation du centre-ville, développement des commerces de centre-ville
CC	Perspectives de contrat local de santé	OPAH - RU	Développement économique hors commerces de centre-ville



Trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse, lutte contre les discriminations
en fonction de l'action engagée

Les groupes de travail thématiques

Groupe thématique n°1 : Cohésion sociale – Soutien à la parentalité et réussite éducative

Elus locaux	Conseil Général de la Vendée Ville et Communauté de communes
Services de l'Etat	Direction départementale de la cohésion sociale DDCS personnes vulnérables Direction des services académiques de l'Education Nationale Centre d'Information et d'Orientation Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Agence régionale de santé Délégation aux droits des femmes et à l'égalité Centre hospitalier de Fontenay-le-Comte Centre médico-psycho-pédagogique
Services des collectivités territoriales	Conseil général Service social d'insertion et d'action sociale Ville service scolaire Ville service action sociale et CCAS
Associations et partenaires locaux	ODDAS Caisse d'allocations familiales Caisse Primaire d'assurance maladie Centre d'accueil des demandeurs d'asile Groupe scolaire Bouron-Massé Groupe scolaire les Jacobins Collège André Tiraqueau Collège François Viète Association des Moulins FJT les Trois Portes Caisse primaire d'assurance maladie ARIA-ADAPEI AREAMS UDAF

Groupe thématique n°2 : Cohésion sociale – Accès au sport et à la culture, lien social

Elus locaux	Conseil Général de la Vendée Ville et Communauté de communes
Services de l'Etat	Direction départementale de la cohésion sociale DDCS jeunesse et sport DDCS culture Direction des services académiques de l'Education Nationale Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Direction régionale des affaires culturelles Lycée agricole Bel Air
Services des collectivités territoriales	Conseil général Service social d'insertion et d'action sociale Ville service culture Ville service sport Ville service action sociale et CCAS
Associations et partenaires locaux	ODDAS Association des Moulins

Groupe thématique n°3 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Elus locaux	Ville Communauté de communes
Services de l'Etat	Direction départementale des territoires et de la mer DDCS hébergement et logement Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Compagnie de Gendarmerie Brigade territoriale autonome de Gendarmerie Procureur de la République Service départemental d'incendie et de secours Service pénitentiaire d'insertion et de probation Délégation aux droits des femmes et à l'égalité Caisse des dépôts et consignations
Services des collectivités territoriales	Service habitat – Conseil Général Service habitat - CCPFC Service transports – Conseil général Ville service transports Ville service urbanisme Ville service logement action sociale Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Fontenay-le-Comte
Associations et partenaires locaux	CAF Pact Vendée Vendée Habitat Vendée Logement Atlantic Aménagement Habitat et humanisme Foyer de la Porte Saint Michel

Groupe thématique n°4 : Développement économique et emploi

Elus locaux	Elu Conseil régional commission formation Ville Communauté de communes
Services de l'Etat	Centre militaire de formation professionnelle Centre d'Information et d'Orientation Lycée agricole Bel Air UT DIRECCTE Chambre du commerce et de l'industrie Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre de l'agriculture MDEDE
Services des collectivités territoriales	Service formation Conseil Régional Espace Vendée Conseil général service insertion par l'emploi Communauté de communes Ville service jeunesse Ville service animation centre-ville
Associations et partenaires locaux	Pôle emploi Mission locale CIDFF Club d'entrepreneurs CMFP Association Multiservices Sud Vendée Initiative Vendée Sud Fontenay Action

B) La participation des habitants

Constitution du Conseil citoyen

Afin de constituer un Conseil citoyen, un appel aux candidatures volontaires a été adressé par le magazine de la Ville. En parallèle, un tirage au sort a été effectué sur les listes électorales et les listes de locataires des bailleurs sociaux.

Le Conseil citoyen est composé de 2 collèges : un collège « Habitants » et un collège « Acteurs locaux ». Chaque collège est représenté par le même nombre de personnes et observe une parité homme/femme.

Deux réunions avec les citoyens volontaires ont eu lieu les 3 et 10 décembre, pour les informer sur les objectifs et le fonctionnement du Conseil citoyen.

Le rôle du Conseil citoyen est de participer à chaque étape de la construction du contrat de ville.

Modalités de fonctionnement

Deux principes de fonctionnement sont retenus :

- L'autonomie de réunion et de proposition ;
- L'association aux groupes de travail et au comité de pilotage.

III. Définition des enjeux et des orientations stratégiques par pilier

Au cours de l'été 2014, des rencontres entre les services de la Sous-préfecture, de l'Etat et municipaux ont permis d'établir un diagnostic de territoire et définir les enjeux prioritaires.

Diagnostic général : une concentration d'habitants en situation précaire

L'observatoire de la précarité en Vendée de la CPAM permet de mesurer le degré de précarisation du canton de Fontenay-le-Comte en comparaison au reste de la Vendée.

Quelques chiffres :

- 23,4% des habitants vivent sous le seuil de bas revenu pour une moyenne de 13,7% dans le département.
- 9% sont bénéficiaires du RSA et 3,9 % de l'AAH, pour des moyennes départementales de 4,2% et 2%
- 10,9% des personnes de plus de 60 ans perçoivent le minimum vieillesse, contre une moyenne départementale de 7,7%

Les données de l'INSEE permettent de vérifier que la population la plus précarisée de l'unité urbaine de Fontenay-le-Comte se concentre sur le quartier Moulins-Centre. En effet, la population du quartier prioritaire de 1620 habitants représente 10,7% de l'unité urbaine ; or :

- 40% des familles monoparentales vivent dans le quartier prioritaire,
- 43,1% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales,
- 42,6% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.

PILIER COHESION SOCIALE

Diagnostic

▪ Enseignement – scolarité : des écarts de réussite marqués

Sur les cinq dernières années, le taux de retard est en baisse, mais il reste important. Par exemple, sur le groupe scolaire Les Jacobins, le nombre d'élèves ayant redoublé le CP en 2013-2014 est de 6,7%, soit plus du double de la moyenne départementale. Le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} est significativement supérieur à la moyenne académique.

88% des jeunes de 15 à 17 ans de Fontenay le Comte non scolarisés habitent le quartier.

Le climat scolaire et périscolaire peut subir des impacts liés à l'évolution du quartier et de son « vivre ensemble ».

La participation, l'accompagnement des parents aux côtés des enfants apparaissent indispensables pour prévenir les situations d'échec. Il convient ainsi de les aider et de les accompagner dans l'exercice de leur responsabilité parentale.

▪ Accès à l'apprentissage du français : des progrès à réaliser

41 % de la population de nationalité étrangère et 38 % de la population immigrée de Fontenay-le-Comte résident sur le quartier prioritaire.

De nombreux allophones ou étrangers, certains primo-arrivants, sont scolarisés sur le territoire.

Des aides sont prévues. L'accompagnement périscolaire et des dispositifs pour les parents sont à penser.

▪ Santé : une offre existante à rendre accessible à tous

L'assurance maladie a relevé des éléments de précarité en santé sur Fontenay-le-Comte et son canton, en comparaison avec le reste de la Vendée :

15% de la population fontenaisienne ne dispose pas d'une couverture complémentaire santé.

12% bénéficient de la CMU complémentaire, contre 4% au niveau départemental.

Le taux de participation des enfants à la prévention bucco-dentaire de l'Assurance maladie est nettement plus faible que sur le département.

54,5% des femmes de 25 à 65 ans du territoire fontenaisien ont réalisé un dépistage du cancer du col de l'utérus contre une moyenne départementale de 61,1%.

De plus, une atypie de la consommation de médicaments semble attester un comportement alimentaire peu équilibré sur le territoire de la communauté de communes.

La désertification médicale et la difficulté de trouver un médecin traitant à proximité, le frein financier en l'absence de mutuelle, amènent les personnes les plus fragiles à renoncer aux soins et se désintéresser de leur propre santé.

- **Sport/culture : un accès insuffisant aux actions existantes**

L'offre culturelle et sportive et les équipements sont largement développés sur le quartier prioritaire et sur le quartier vécu : 6 structures municipales, 2 bibliothèques associatives de quartier, 67 associations sportives et 34 associations culturelles, des ateliers d'expression artistique organisés par le centre social ODDAS, plus de 50 animations sportives et culturelles proposées pendant les petites vacances pour les 6-16 ans mises en place par la Ville et l'ODDAS.

Pourtant, la fréquentation ne concerne qu'un faible pourcentage des habitants du quartier. Afin de lever les freins économiques d'accès aux activités pour les jeunes, le CCAS a mis en place une aide financière pour permettre la pratique sportive et/ou culturelle pour les 6-16 ans, en fonction des revenus des familles. Parmi les enfants et jeunes qui sont bénéficiaires de cette aide, seuls 28% sont originaires du quartier.

L'intervention d'un médiateur reste nécessaire pour faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive.

- **Droits sociaux : la nécessité de conforter le partage d'information**

La complexité des démarches administratives, les délais de traitement des dossiers, le fait de circuler de guichet en guichet et d'administration en administration, amènent les personnes les plus en difficultés à renoncer aux aides auxquelles ils pourraient prétendre.

Afin de lutter contre le non-recours aux droits sociaux, la mise en place pour les aides extra-légales d'un dossier unique tel qu'il est expérimenté dans des départements tests permettrait de faire circuler un unique dossier pour enclencher la demande à toutes les prestations éligibles.

Orientations stratégiques

Orientation : Poser les bases de la réussite éducative

Objectifs :

ACCOMPAGNER les enfants dans leur parcours éducatif

PERMETTRE aux parents de S'IMPLIQUER dans la réussite éducative de leurs enfants

CONFORTER les actions de soutien à la parentalité

ACCOMPAGNER les familles dans la maîtrise du français et la compréhension du fonctionnement et des enjeux de l'école

AUGMENTER le nombre de familles bénéficiaires du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

METTRE EN COHERENCE les actions de chacun permettant l'acquisition des fondamentaux

Orientation : Consolider, conforter les acquis de la réussite éducative

Objectifs :

LUTTER contre le risque de décrochage scolaire

ACCOMPAGNER les familles vers les dispositifs d'orientation existants

Orientation : **Consolider les acquis de base et apprendre le français parlé et écrit**

Objectifs : AMELIORER les conditions d'intégration des populations étrangères ou des communautés ultramarines
LUTTER contre les discriminations
PERMETTRE aux familles d'être actives dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants

Orientation : **Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder au sport**

Objectifs : PROMOUVOIR la pratique sportive
FAIRE du sport un vecteur de lien social

Orientation : **Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder à la culture**

Objectif : FACILITER L'ACCÈS aux actions culturelles

Orientation : **Permettre à tous les habitants de faire valoir leurs droits sociaux**

Objectifs : AMÉLIORER les partenariats (CAF/CPAM/ CCAS/CGAL/ POLE EMPLOI)
FACILITER les signalements
GAGNER EN LISIBILITÉ sur les publics suivis et accompagnés

Orientation : **Permettre l'accès à une complémentaire santé**

Objectif : AUGMENTER le nombre de personnes bénéficiaires de la CMU Complémentaire et de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

Orientation : **Sensibiliser à une meilleure hygiène de vie (public cible enfants et personnes âgées)**

Objectifs : AUGMENTER le nombre de personnes dans les dispositifs de prévention
REPÉRER les personnes âgées en phase de fragilité
FAIRE CONNAÎTRE les règles de base d'une bonne alimentation

Orientation : **Dynamiser la démographie médicale**

Objectif : FACILITER L'ACCÈS aux soins

Orientation : **Lutter contre les addictions**

Objectif : FACILITER l'accès des personnes concernées à l'ensemble des dispositifs spécifiques

Partenaires mobilisés : DDCS, Education Nationale, Conseil général, Communauté de communes, Ville, CCAS, CLIC, CPAM, Mutuelle, IREPS, ODDAS.

Plans mobilisables :

Projet Educatif Territorial

Contrat Enfance Jeunesse

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle

Contrat Local de Santé de la Communauté de communes

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Diagnostic

▪ Logement-habitat : une offre inadaptée à la demande et dégradée

Le parc public

4 bailleurs sociaux sont présents sur le quartier prioritaire : Vendée Habitat (612 logements), Vendée logement (7 logements), Atlantic aménagement (36 logements), et la Ville de Fontenay-le-Comte (ex SAMO, 11 logements).

Il existe 671 logements sociaux, dont :

- 34 maisons individuelles : pavillons des années 80 en lotissement.
- 632 appartements en collectif : dans des immeubles hauts des années 60-70, des immeubles bas des années 90 (une trentaine).
- 5 maisons individuelles d'intégration : habitat ancien rénové

L'offre actuelle ne convient plus à la demande :

- Le parc ne propose pas suffisamment d'appartements de type 1 ou 2.
- Les logements accessibles PMR manquent.
- Les habitants ne veulent plus être concentrés dans des tours.

Le parc privé

Le parc privé est situé dans l'ancien quartier commerçant du centre-ville. Il est constitué d'immeubles anciens de plusieurs étages, dont certains sont composés d'une boutique avec vitrine au rez-de-chaussée et d'une habitation à l'étage. La désertification commerciale au cours des trente dernières années a modifié la fonction et l'image du quartier : vitrines vides, immeubles morcelés en studios et appartements de basse qualité occupés à une population en situation précaire.

Dans le cadre de l'OPAH, des relevés de terrain en porte-à-porte ont été effectués :

- 21 vitrines sont vides
- 21 immeubles sont vacants
- 17 immeubles sont vacants et vétustes
- 12 immeubles sont vétustes mais occupés
- 1 immeuble est en état de ruine, et régulièrement squatté.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, 7 immeubles sont suivis, ce qui représente environ 32 logements.

Les propriétaires de ce quartier, situé en secteur sauvegardé, doivent respecter les règles et prescriptions du Plan de sauvegarde et de mise en valeur, pour toute rénovation ou réhabilitation. Jusqu'en juin 2013 (modification du PSMV), le double vitrage était interdit, ce qui a contribué à la précarité énergétique des logements.

Depuis juin 2013, sur les immeubles antérieurs à 1800 protégés au titre de leur intérêt architectural, les fenêtres en façades doivent être à simple vitrage. Sur les autres immeubles, les fenêtres peuvent être à double vitrage, avec des petits bois mortaisés et un joint de couleur noir entre les vitrages.

▪ **Cadre de vie – Sûreté urbaine : un fort sentiment d'insécurité**

Les interventions des forces de l'ordre ont progressé de plus de 53 % en 2013 par rapport à 2012. 35 % des interventions à caractère social des sapeurs-pompiers concernent des habitants du quartier prioritaire alors qu'ils ne représentent que 10 % de la population fontenaisienne. Il s'agit d'alcoolisations sur la voie publique ou au domicile, bagarres, rixes, violences intrafamiliales, différends familiaux, agressions, prises de médicaments ou produits stupéfiants, troubles psychiques, suicides et tentatives de suicide, chutes de personnes âgées ou handicapées seules à domicile, personnes retrouvées en état de faiblesse ou de dénutrition, découvertes de personnes décédées seules à domicile, etc.

Si le taux de délinquance sur le quartier prioritaire n'est pas supérieur au reste de la ville, il demeure un fort sentiment d'insécurité chez les habitants, lié notamment à des comportements indéliques, des incivilités, des regroupements d'individus marginalisés, et le relai d'une image dégradée du quartier.

Orientations stratégiques

Orientation : Lutter contre le sentiment d'insécurité

Objectifs : **RENFORCER** les dispositifs de prévention
 FAVORISER la mixité sociale
 AMÉLIORER l'image du quartier prioritaire

Orientation : Permettre aux habitants du quartier de s'approprier leur quartier

Objectifs : **PROMOUVOIR** la participation des habitants à la vie du quartier
 FACILITER la prise d'initiatives
 CRÉER du lien intergénérationnel

Orientation : Améliorer la mobilité des habitants

Objectif : **DEVELOPPER** le transport urbain (covoiturage, liaisons douces, TVF)

Orientation : Accompagner le renouvellement urbain dans le quartier des Moulins

Objectif : **REQUALIFIER** le quartier d'habitat social

Orientation : Accompagner le renouvellement urbain dans le quartier de la Pommeraie-la Sablière

Objectif : **AMELIORER** le cadre de vie des habitants

Orientation : Accompagner le renouvellement urbain dans la rue des Loges

- Objectifs :
- ENCOURAGER la rénovation des immeubles du quartier
 - LUTTER contre la location de logements indignes ou insalubres
 - LUTTER contre l'abandon d'immeubles et la désertification des vitrines
 - CREER de l'attractivité autour de la rue des Loges
 - METTRE EN VALEUR le patrimoine historique
 - DONNER une identité fonctionnelle à la rue (art / artisanat / commerce)
 - VALORISER l'image de la rue des Loges sur l'extérieur

Partenaires mobilisés : Gendarmerie, Communauté de communes, Ville, ODDAS, Vendée Habitat, Habitat et humanisme, Association des jardins familiaux, Société Sovetours, Pact Vendée, ANAH, DDTM, EPARECA

Plans mobilisables :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes
Contrat de Plan Etat Région - Projet d'Intérêt Régional
Contrat Local de Sécurité

Pour ces trois dernières orientations, il conviendra de veiller à l'articulation entre les politiques urbaines et sociales, la programmation du logement social dans le nouveau quartier prioritaire. Les bailleurs, la ville et l'Etat devront travailler de concert pour renforcer la mixité et la cohésion sociale.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Diagnostic

▪ Insertion professionnelle : une population à faible niveau de qualification

27% des demandeurs d'emploi de l'unité urbaine de Fontenay-le-Comte vivent sur le quartier prioritaire. Le chômage y est de plus longue durée, elle s'inscrit dans un créneau de 12 à 23 mois. Les demandeurs d'emploi y ont un niveau de formation moins élevé, la majorité dispose d'un niveau de formation équivalent à un CAP BEP. Le travail à temps partiel est plus important. 26% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans et 37,5% ont plus de 45 ans.

Le statut d'apprenti reste très marginal. Il en est de même pour les contrats aidés.

Les freins majeurs à l'emploi concernent la mobilité professionnelle et géographique, et le niveau de formation.

▪ Développement économique : une attractivité à retrouver

186 activités commerciales et artisanales sur la zone du quartier prioritaire soit 16,7 % de l'unité urbaine.

Les secteurs du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles et les services sont les plus représentés sur le quartier.

En 2012, 21 entreprises ont été créées dans le quartier soit 13% du nombre total de création d'entreprises sur l'aire urbaine.

La politique de l'emploi est une priorité de l'Etat.

Dans le cadre du contrat de ville, la consolidation des moyens des politiques de l'emploi permet de mobiliser des dispositifs tels que les emplois d'avenir, le contrat de génération, le contrat initiative emploi (CIE), les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à destination des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi de longue durée avec un accompagnement soutenu en direction des publics issus des quartiers prioritaires.

Orientations stratégiques

Orientation : **Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail**

Objectif : LEVER les freins à l'emploi

Orientation : **Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail**

Objectif : ACCOMPAGNER vers l'emploi

Orientation : **Accompagner l'insertion socioprofessionnelle des personnes**

Objectifs : FAVORISER la mobilité
DIVERSIFIER les structures IAE
VALORISER les compétences professionnelles

Orientation : **Dynamiser le tissu économique des quartiers**

Objectif : SOUTENIR la création d'entreprise et d'activités et la réimplantation des commerces et le maintien de l'emploi

Partenaires mobilisés : UT DIRECCTE, SPO, CMFP, Chambres consulaires, Conseil Régional, Conseil Général, MDEDE, ODDAS, Pôle Emploi, Mission Locale, lycée Bel Air, Ville.

III. Définition du quartier vécu

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.).

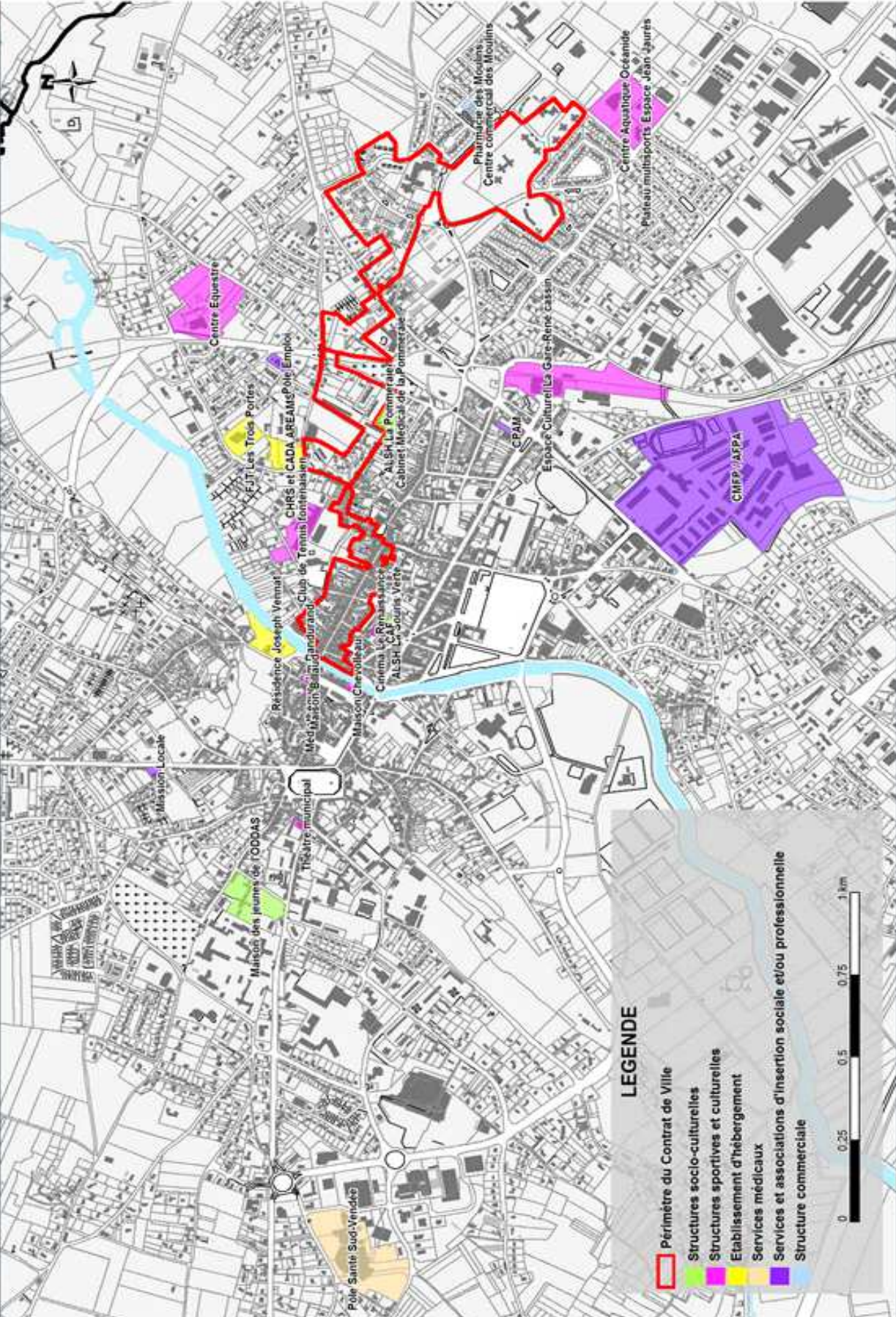
Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu ;

Le tableau suivant liste à titre non exhaustif, et susceptible d'évoluer sur la durée du contrat, les principaux équipements et associations situés dans un périmètre proche du quartier, pouvant bénéficier des financements spécifiques au titre du quartier vécu :

Etablissements et services scolaires : <ul style="list-style-type: none">- Groupe scolaire des Jacobins- Collège Tiraqueau- Collège Viète- C.I.O.- IME du Gué Braud- IME des Trois Moulins- Lycée Bel-Air- Lycée Rabelais	Services et associations d'insertion sociale et/ou professionnelle <ul style="list-style-type: none">- Pôle emploi- CPAM- CAF- Multiservices Sud Vendée- Association Habitat et humanisme
Structures socio-culturelles <ul style="list-style-type: none">- ALSH La Souris verte- ALSH La Pommeraie- Maison des jeunes de l'ODDAS	Associations caritatives : <ul style="list-style-type: none">- Croix Rouge- Secours populaire- Restos du cœur
Structures sportives et culturelles <ul style="list-style-type: none">- Piscine Océanide- Plateau multisports espace Jean Jaurès- Centre équestre- Club de tennis fontenaisien- Cinéma le Renaissance- Médiathèque Jim Dandurand- Maison Billaud- Espace Culturel- Théâtre municipal	Associations favorisant le lien social : <ul style="list-style-type: none">- Association des Jardins familiaux- Association de quartier des Moulins- Club de l'amitié
Etablissements d'hébergement : <ul style="list-style-type: none">- FJT Les Trois Portes- CHRS et CADA AREAMS- Résidence Joseph Vennat	Structure commerciale : <ul style="list-style-type: none">- Centre commercial des Moulins
Services médicaux : <ul style="list-style-type: none">- Pharmacie des Moulins- Cabinet médical de la Pommeraie	

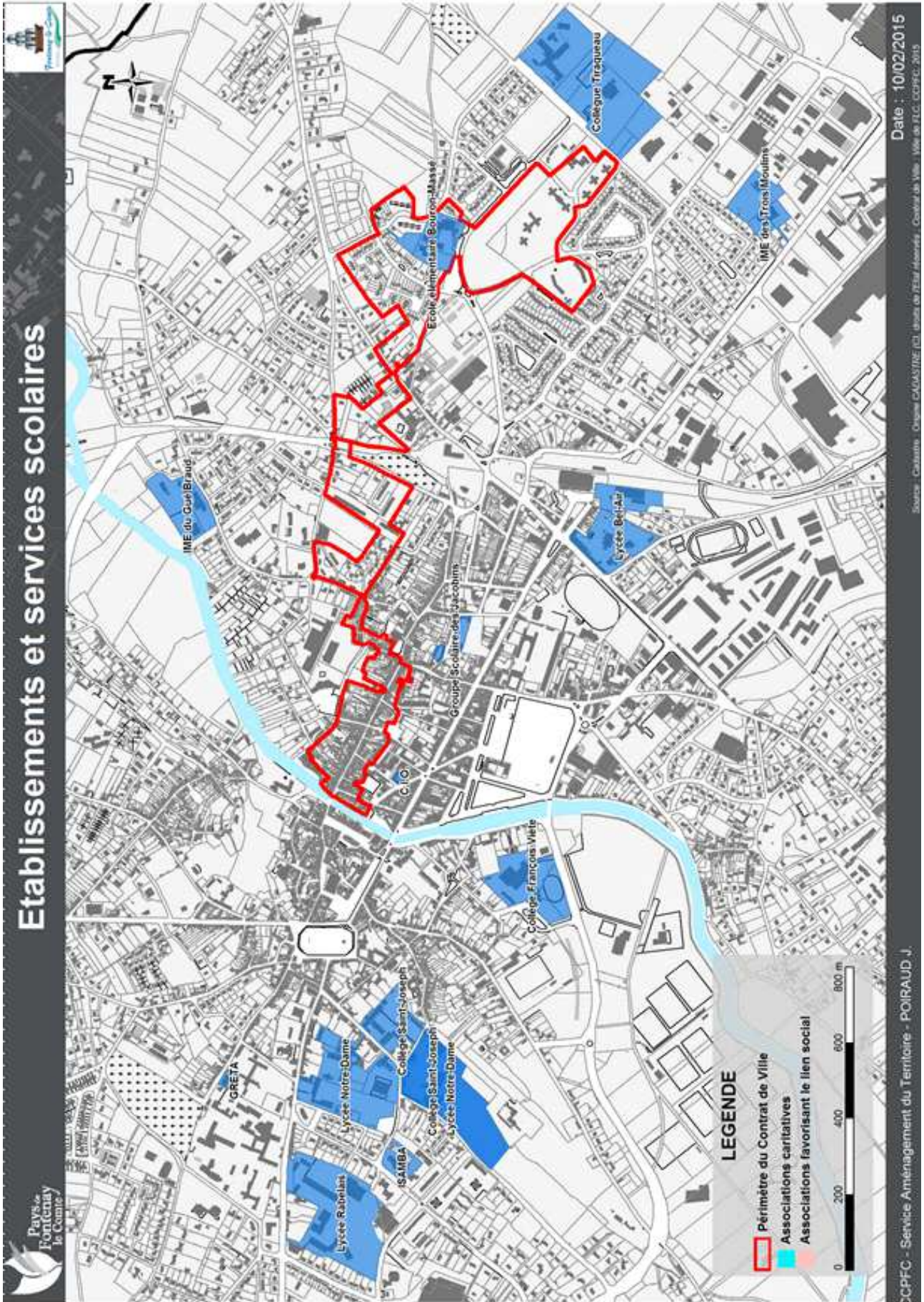


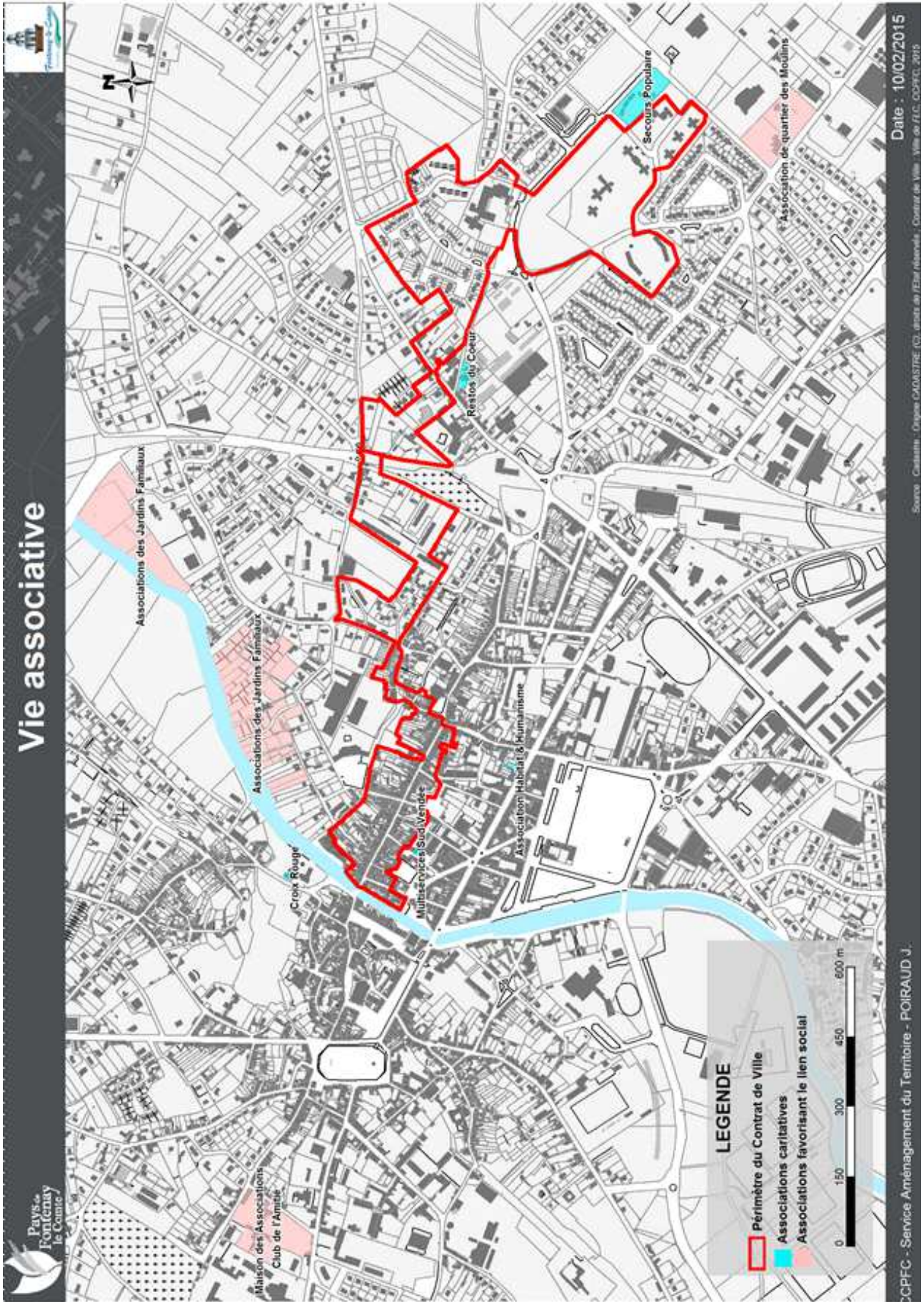
Equipements publics du quartier vécu



Date : 10/02/2015

CCPFC - Service Aménagement du Territoire - POIRAUD J.





III. Mise en œuvre des actions

Des plans d'actions annuels élaborés dans le cadre d'appels à projets

Les actions à conduire et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, sont définies annuellement, sur la base d'un appel à projet.

Les conventions d'application du contrat de ville

Des conventions d'application thématiques (par pilier) pourront venir compléter le présent contrat.

Engagements de principe et annexes financières complémentaires

Une annexe financière sera signée dans le courant du premier semestre 2015. Elle traduira les engagements des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

Elle sera actualisée chaque année en fonction des plans d'actions retenus par le comité de pilotage.

D'ores et déjà, les engagements de principe suivants ont été pris par les principaux partenaires :

Engagement de la Ville

La Ville s'engage à :

- MOBILISER des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de Ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population ;
- CONSACRER du temps agent et un soin particulier à l'accompagnement et à la formation de l'Adulte relais qui sera recruté dans le cadre de la politique de la Ville ;
- POURSUIVRE son effort envers le Quartier Prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel.
- VOTER chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

Engagement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte est signataire du Contrat de ville au titre de ses compétences « Actions de développement économique » et « politique du logement et du cadre de vie » au titre de l'habitat et de la santé.

Elle sera partenaire des actions menées dans le cadre de la politique d'accès aux soins, au titre du futur contrat local de santé.

Les actions portées par la Communauté de Communes au titre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » seront menées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat » et de l'application du droit commun pour les quartiers Moulins Liot/Pommerai/sablère et du volet Renouvellement Urbain pour Les Loges.

Dans ce contexte, elle s'engage à :

- **MENER** une action renforcée auprès des propriétaires des îlots les plus dégradés du secteur des Loges
- **MAJORER** les aides communautaires de droit commun ;
- **ASSURER** la coordination des actions visant à mettre en place un accompagnement renforcé des porteurs de projets dans le cadre du soutien à la création d'entreprise et d'activités et de communiquer sur le dispositif à destination des entreprises du territoire ;
- **BONIFIER** les contributions communautaires pour les créateurs d'entreprises et les porteurs de projet résidant dans les quartiers prioritaires, ainsi que pour les entreprises embaucheraient des personnes issues de ces mêmes quartiers.

Engagement de l'Etat

L'Etat s'engage aux côtés de la Ville et de la Communauté de communes à :

- **MOBILISER** les dispositifs de droit commun en fonction des programmes d'actions annuels ;
- **MOBILISER** les crédits et dispositifs spécifiques à la politique de la Ville ;
- **ACCOMPAGNER** la Ville par une aide au financement d'un emploi d'adulte relais ;

Engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la communauté de communes de Fontenay le Comte.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

d'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

III. Le suivi et l'évaluation

Le suivi des actions mises en œuvre permettra de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, le programme d'action précisera des indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

Le suivi du contrat de ville intègre :

- La préparation de dialogue de gestion
- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles
- Le suivi de l'engagement des crédits
- Le programme de contrôle
- L'accompagnement des porteurs des projets associatifs

Conformément à la loi, le contrat précise la structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer des résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

Fait à La Roche sur Yon, le

Le Préfet de la Vendée

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays de Fontenay-le-Comte

Le Maire de Fontenay-le-Comte

Le Président du Conseil Régional
des Pays de la Loire

Le Président du Conseil Général
de la Vendée

Le Procureur de la République

Le Délégué territorial
de l'Agence Régionale de Santé

La Directrice
des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales

Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
AAH	Allocation adulte handicapé
ACS	Aide à la Complémentaire Santé
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AREAMS	Association ressources pour l'accompagnement médico social et social
ARIA-ADAPEI	Association pour la réadaptation et l'intégration par l'accompagnement Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
ARS	Agence régionale de santé
BOP	Budget opérationnel de programme
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie
CCPFC	Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF	Centre d'information des droits des femmes et de la famille
CIE	Contrat initiative emploi
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMFP	Centre militaire de formation professionnelle
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique

CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CMU	Couverture maladie universelle
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNDS	Centre national pour le développement du sport
COFIL	Comité de pilotage
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement, et de prévention en addictologie
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDFE	Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
DDTM	Direction départemental des territoires et de la mer
DGS	Directeur général des services
DGSA	Directeur général des services adjoint
DRAC	Direction générale des affaires culturelles
DRCS	Direction régionale pour la cohésion sociale, jeunesse et sport
DASEN	Directeur académique des services de l'Education nationale
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
EI	Entreprise d'insertion
EPARECA	Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI	Etablissement public coopération intercommunale
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FONDES	Financeur solidaire pour l'emploi
FSE	Fonds social européen
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HLM	Habitation à loyer modéré
IAE	Insertion par l'activité économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
IRIS	Ilots regroupés pour l'information

MAIA	Maison pour l'autonomie et l'insertion des malades Alzheimer
MDEDE	Maison départementale de l'emploi et du développement économique
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie
NACRE	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
OC	Organisme conventionné
ODDAS	Office de développement associatif et social
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé (également OPCALIA)
PLH	Plan local de l'habitat
PMR	Personne à mobilité réduite
POE	Préparatoire opérationnelle à l'emploi
PRE	Programme de réussite éducative
RSA	Revenue de solidarité active
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SPO	Service public de l'orientation
SIAS	Service de l'insertion et de l'accompagnement social
TVF	Transport de la ville de Fontenay-le-Comte
UDAF	Union départementale des associations familiales
UT-DIRECCTE	Unité territoriale de la Direction régionale de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

ANNEXES : FICHES DE SYNTHÈSE PAR ORIENTATION

PILIER COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION

Orientation	Poser les bases de la réussite éducative
Objectifs	ACCOMPAGNER les enfants dans leur parcours éducatif. PERMETTRE aux parents de S'IMPLIQUER dans la réussite éducative de leurs enfants. CONFORTER les actions de soutien à la parentalité ACCOMPAGNER les familles dans la maîtrise du français et la compréhension du fonctionnement et des enjeux de l'école. AUGMENTER le nombre de familles bénéficiaires du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire. METTRE EN COHERENCE les actions de chacun permettant l'acquisition des fondamentaux.
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- METTRE EN ŒUVRE le CLAS en accentuant les dimensions de la parentalité2- CRÉER une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative composée de travailleurs sociaux, enseignants, infirmière scolaire, psychologue du RASED, CMPP3- DEVELOPPER des temps partagés parents-enfants4- INFORMER les habitants sur l'existant
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Deux contrats locaux d'accompagnement scolaire sur les groupes scolaires Bouron-Massé et les Jacobins, avec 2 groupes par école fonctionnant 2 jours par semaine. Début de l'action : Janvier 2015.2- Equipe pluridisciplinaire de réussite éducative, chargée du suivi des enfants intégrant les actions du CLAS. Début de l'action : mars 20153- Accroître les ateliers parents-enfants4- Mettre en place des actions spécifiques de soutien aux familles monoparentales
Partenaires	Education nationale, CCAS, Conseil général, Ville, ODDAS, CAF
Co financeurs	CAF, CCAS
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'enfants intégrant le CLAS• Nombre de familles concernées• Indicateurs concernant les paliers d'apprentissage• Evolution du comportement de l'enfant et implication de la famille• Nature des préconisations de l'équipe de réussite éducative• Nombre de réunions et nombre de situations d'enfants

PILIER COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION

Orientation	Consolider, conforter les acquis de la réussite éducative
Objectifs	LUTTER contre le risque de décrochage scolaire ACCOMPAGNER les familles vers les dispositifs d'orientation existants
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- PROMOUVOIR les dispositifs École Ouverte, Cordées de la réussite2- CRÉER une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative composée de travailleurs sociaux, enseignants, CPE, infirmière scolaire, Conseiller d'orientation psychologue, Assistante sociale du Conseil général, CMPP, Animatrice de prévention de la Ville, PASEO3- INFORMER les familles sur l'existant
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Information lors des réunions de parents des dispositifs : Cordées de la réussite, Ecole ouverte, et médiation par l'adulte-relais et l'animatrice de prévention.2- Information des partenaires pour la création de l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative portée par le collège Tiraqueau.3- Proposer action CLAS pour années scolaire 2015/2016
Partenaires	Education nationale, Conseil général, CCAS, Ville
Co-financeurs	CAF, Conseil général, ACSE, Ministère de l'agriculture, Education nationale
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'enfants du quartier intégrant les différents dispositifs• Résultats, consolidation des acquis• Nombre de familles touchées• Nombre de réunions de l'équipe pluridisciplinaire• Nature des préconisations• Nature des actions d'accompagnement des familles et des orientations

PILIER COHÉSION SOCIALE

ÉDUCATION

Orientation	Consolider les acquis de base et apprendre le français parlé et écrit
Objectifs	AMELIORER les conditions d'intégration des populations étrangères ou des communautés ultramarines LUTTER contre les discriminations PERMETTRE aux familles d'être actives dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants
Type d'actions	
Opérations	1- Atelier des apprentissages de base et de lutte contre l'illettrisme
Partenaires	CAF, Conseil général, Education nationale, Mission locale, secteur associatif
Co financeurs	Education nationale, CAF, Conseil général, ACSE
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes accompagnées• Nombre de diplômes obtenus

PILIER COHÉSION SOCIALE

SPORT

Orientation	Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder au sport
Objectifs	PROMOUVOIR la pratique sportive FAIRE du sport un vecteur de lien social
Type d'actions	1- INFORMER les habitants 2- SENSIBILISER les acteurs de terrain 3- METTRE EN PLACE des mesures d'accompagnement des publics 4- DÉPLOYER des alternatives à l'hospitalisation complète en santé mentale
Opérations	1- Informer les familles et les enfants à la sortie des écoles du quartier avant chaque période de vacances scolaires / FONTANIM. Transport collectif organisé sur le quartier prioritaire. 2- Action spécifique avec des jeunes du quartier suivis par la Mission locale en partenariat avec le lycée Bel Air 3- Dispositif d'éveil au sport sur la ville avec les associations sportives à compter de septembre 2015 4- Action pour les autres publics : Adultes reconnus pour handicap ou maladie psychiatrique > activités GEM l'Hirondelle Seniors > Activités centre social ODDAS (gym tremplin) > retraite sportive Public épicerie solidaire, information lors des permanences avec proposition de sorties plein air avec service sports (adulte-relais).
Partenaires	Ville service sports, Secteur associatif
Co-financeurs	UT DIRECCTE au titre du FIPJ Actions éligibles au CNDS (centre national pour le développement du sport), sous réserve qu'elles soient portées globalement par une association agréée « sport » par les services de la DDCS.
Suivi Indicateurs	

PILIER COHÉSION SOCIALE

CULTURE

Orientation	Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder à la culture
Objectifs	FACILITER L'ACCÈS aux actions culturelles
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- INFORMER les habitants2- SENSIBILISER les acteurs de terrain3- METTRE EN PLACE des mesures d'accompagnement des publics
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Organiser des veillées culturelles à l'attention des habitants du quartier autour de l'histoire de leur quartier avec ouverture sur<ul style="list-style-type: none">- Des visites à thème- Soirées contes- Ateliers d'écriture- Arts plastiquesAvec un temps fort exposition1- Action d'animation culturelle développée pendant l'été : spectacle Ricochets place Saint-Jean et quartier Moulins2- Promouvoir un kiosque « échanges de livres » dans la rue des Loges3- Activités jeunes avec le Forum jeunes et le FJT avec projet de mise en valeur du patrimoine ancien ville.
Partenaires	Services culture, jeunesse, action sociale (adulte relais) de la Ville, DDCCS, Association des Moulins, Associations culturelles, Artistes en résidence
Co-financeurs	DRAC, DRCS, Conseil général, Ville, ACSE
Suivi Indicateurs	

PILIER COHÉSION SOCIALE

ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

Orientation	Permettre à tous les habitants de faire valoir leurs droits sociaux
Objectifs	AMÉLIORER les partenariats (CAF / CPAM / CCAS / Conseil général/ Pôle emploi) FACILITER les signalements GAGNER EN VISIBILITÉ sur les publics suivis et accompagnés
Type d'actions	1- AMÉLIORER l'information des acteurs locaux 2- MOBILISER le secteur associatif
Opérations	1- Réalisation d'un pôle social en un lieu unique, place de l'Ouillette 2- Création d'un support d'information global en direction des PS et des assurés 3- Formation du réseau de bénévoles du tissu associatif (par l'intermédiaire de l'ODDAS) 4- Mise en oeuvre d'un imprimé unique départemental pour les aides extra-légales 5- Création d'un portail extranet à l'attention des différents acteurs permettant la diffusion d'informations
Partenaires	CAF, CPAM, CCAS, Conseil général, Pôle emploi DDCS, Communauté de communes
Co-financeurs	CAF, CPAM, CCAS, Conseil général, Pôle emploi
Suivi Indicateurs	Baisse du nombre d'assurés sans OC sur le territoire de Fontenay le Comte Nombre de formations réalisées

SANTÉ

Accès à la santé, aux soins

Orientation	Permettre l'accès à une complémentaire santé
Objectif	AUGMENTER le nombre de personnes bénéficiaires de la CMU Complémentaire et de l'ACS
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none"> 1- INFORMER les habitants et les professionnels 2- ORIENTER au mieux les habitants 3- CONSEILLER les habitants 4- DÉVELOPPER les échanges avec les travailleurs sociaux, les acteurs de terrain (CCAS, services d'aide à domicile,)
Opérations	<ol style="list-style-type: none"> 1- Accroître le nombre de bilans de santé en fonction de l'évolution du volume de signalements du CCAS 2- Aides spécifiques de la CPAM et des partenaires sociaux pour les familles ou les ménages dépourvus de complémentaire santé : information de la population et des professionnels (moyens existants insuffisamment utilisés) 3- Formation des acteurs (CMS et CCAS) par la CPAM sur les dispositifs existants 4- Aide au remplissage des dossiers CMUC et ACS par le CCAS 5- Réalisation d'une enquête santé-ville 6- Etude sur l'opportunité d'une mutuelle-ville
Partenaires	CPAM, CCAS, Mutuelle, Conseil général CCPFC (au titre du contrat local de santé – articulation contrat de ville et futur contrat local de santé)
Co-financeurs	CPAM, Conseil général, Ville
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signalements vers le CES réalisés par le CCAS • Nature de dossiers CMUC et ACS traités par la CPAM suite à des signalements du CCAS • Baisse du nombre d'assurés sans OC sur le territoire de Fontenay le Comte

PILIER COHÉSION SOCIALE

SANTÉ

Santé publique

Orientation	Sensibiliser à une meilleure hygiène de vie (public cible enfants et personnes âgées)
Objectifs	AUGMENTER le nombre de personnes dans les dispositifs de prévention REPÉRER les personnes âgées en phase de fragilité FAIRE CONNAÎTRE les règles de base d'une bonne alimentation
Type d'actions	1- INFORMER les habitants et les professionnels 2- ORIENTER au mieux les habitants 3- CONSEILLER les habitants 4- DÉVELOPPER les échanges avec les travailleurs sociaux, les acteurs de terrain (CCAS, médecine scolaire, ...)
Opérations	1- M' tes dents 2- Alimentation équilibrée, petit déjeuner avant l'école
Partenaires	IREPS, Ville (service affaires scolaires), CPAM CCPFC (au titre du contrat local de santé – articulation contrat de ville et futur contrat local de santé), CLIC des trois Rivières, Secteur associatif, MAIA
Co-financeurs	ARS
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions• Nombre d'enfants touchés• Nature des suivis médicaux ou de prévention

SANTÉ

Santé publique

Orientation	Dynamiser la démographie médicale
Objectifs	FACILITER L'ACCÈS aux soins
Type d'actions	1- INFORMER les habitants et les professionnels 2- METTRE EN PLACE des dispositifs favorisant l'accès aux soins dont une maison de santé pluridisciplinaire
Opérations	1- Projet de regroupement de professionnels médicaux sur le quartier des Moulins 2- Diversifier l'offre locale en santé mentale 3- Projet de pôle de santé pluridisciplinaire hors les murs, c'est-à-dire un réseau de professionnels porté par une association de professionnels, mutualisant les services administratifs.
Partenaires	CCPFC (projet de réseau de professionnels pour la mutualisation des moyens et des compétences) CLIC, professionnels de santé
Co-financeurs	ARS, Professionnels de santé, Conseil général
Suivi Indicateurs	

PILIER COHÉSION SOCIALE

SANTÉ

Lutte contre les addictions

Orientation	Lutter contre les addictions
Objectif	FACILITER l'accès des personnes concernées à l'ensemble des dispositifs spécifiques
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- DISPOSER d'une antenne locale de l'opérateur EVEA pour orienter les personnes concernées et accompagner les professionnels locaux2- METTRE EN PLACE des actions pour accompagner les personnes
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Informer les acteurs locaux sur l'ouverture d'une antenne avec l'association EVEA (la Métairie) sur la ville2- Accompagner les publics3- Orientation des publics
Partenaires	CCPFC Secteur associatif, CSAPA EVEA
Co-financeurs	ARS en tant que financeur des structures, Préfecture au titre de la MILDT
Suivi Indicateurs	Suivi spécifique pour la population du quartier prioritaire (accompagnement et suivi médical)

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Orientation	Lutter contre le sentiment d'insécurité
Objectifs	RENFORCER les dispositifs de prévention FAVORISER la mixité sociale AMÉLIORER l'image du quartier prioritaire
Type d'actions	1- RECRUTER un adulte relais 2- METTRE EN PLACE un dispositif de vidéo protection 3- MOBILISER le secteur associatif 4- VEILLER à l'accès aux droits pour tous (points d'accès aux droits) 5- FAIRE CONNAITRE l'institution judiciaire
Opérations	1- Définir avec précision les missions et activités du poste de l'adulte-relais 2- Communiquer sur le fonctionnement de la vidéosurveillance : rôle, objectifs, traitement et utilisation légale des images filmées, protection de la vie privée des riverains et usagers des rues vidéoprotégées. (Réunion publique prévue) 3- Mettre en place un appartement d'éviction dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes 4- Encourager la participation citoyenne et la bienveillance envers ses voisins, en développant l'opération « Voisin vigilant » 5- Décliner le plan de prévention de lutte contre la délinquance à travers des actions validées en CLSPD 6- Mettre en place des actions de formations des professionnels sur le fonctionnement de l'institution judiciaire la multiplicité des interventions judiciaires la particularité de l'enquête pénale et ses règles des actions de communication sur site et des visites au parquet
Partenaires	Service action sociale Ville, Police municipale, Gendarmerie, services judiciaires
Co-financeurs	Préfecture au titre du FIPD, Ville de Fontenay-le-Comte, ACSE, DDCS
Suivi Indicateurs	

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Orientation	Permettre aux habitants du quartier de s'approprier leur quartier
Objectifs	PROMOUVOIR la participation des habitants à la vie du quartier FACILITER la prise d'initiatives CREER du lien intergénérationnel
Type d'actions	1- INFORMER les habitants sur les initiatives, sur l'existant 2- SENSIBILISER les acteurs de terrain 3- CREER des espaces d'expression, d'échanges 4- PROPOSER des mesures pour la découverte du quartier
Opérations	1- Communiquer davantage sur la fête des voisins 2- Mettre en lien les associations intervenant sur le cadre de vie afin de coordonner leurs activités : Habitat et humanisme, Association des jardins familiaux, ODDAS, etc 3- Ouvrir une maison de quartier sur le quartier des Moulins et sur le quartier Centre-Loges
Partenaires	ODDAS, Vendée Habitat, Habitat et humanisme, Jardins familiaux
Co-financeurs	Ville, Vendée Habitat
Suivi Indicateurs	

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

CADRE DE VIE

Orientation	Améliorer la mobilité des habitants
Objectifs	Développer le transport urbain
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- REVOIR la cadence des lignes TVF2- FACILITER l'accès au service TVF3- DÉVELOPPER le co-voiturage4- FAVORISER les liaisons douces5- FAVORISER la mobilité des demandeurs d'emploi
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Profiter de la fin du contrat avec la société Sovetours fin 2015, pour prendre en compte les faiblesses révélées par le diagnostic.2- Réfléchir à la mise en place de mesures pour faciliter l'accès au transport3- Communiquer sur le projet d'aire de co-voiturage4- Réfléchir au déploiement du micro crédit personnel gafanti en tant qu'outil de financement de l'accès à la mobilité5- Intégrer des liaisons douces au projet de réaménagement urbain du quartier des Moulins Projet de plateforme de mobilité, promouvoir l'usage du vélo, et sécuriser les parkings à vélo Travailler sur le schéma global de la circulation du quartier des Loges, intégrant les liaisons douces, notamment dans le cadre du projet de transfontenaysienne.
Partenaires	Ville, Société Sovetours, Vendée Habitat
Co-financeurs	
Suivi Indicateurs	

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation	Accompagner le renouvellement urbain dans le quartier des Moulins
Objectifs	Requalifier le quartier d'habitat social
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- ACCOMPAGNER Vendée Habitat dans la transformation du quartier2- CRÉER des espaces de rencontres3- CREER des jardins potagers au pied des immeubles
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Informer davantage les locataires de Vendée Habitat des réunions de locataires2- Mettre en place des équipements légers ou mobiles, nécessitant peu de moyens pour améliorer la convivialité dans le quartier, en attendant sa restructuration : bacs potagers, terrain de pétanque3- Démolir l'ancienne école Constantin Bouron
Partenaires	Vendée Habitat, Etat, Ville, Caisse des Dépôts
Co-financeurs	Etat, Ville, Vendée Habitat, Caisse des Dépôts
Suivi Indicateurs	

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation	Accompagner le renouvellement urbain dans le quartier de la Pommeraie-La Sablière
Objectifs	Améliorer le cadre de vie des habitants
Type d'actions	1- VEILLER à la maintenance du patrimoine bâti existant 2- OUVRIR le quartier sur le reste du territoire
Opérations	
Partenaires	ODDAS, Secteur associatif, Vendée Habitat, Ville
Co-financeurs	Etat, Ville, Vendée Habitat
Suivi Indicateurs	

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation	Accompagner le renouvellement urbain dans la rue des Loges
Objectifs	Encourager la rénovation des immeubles du quartier Lutter contre la location de logements indignes ou insalubres Lutter contre l'abandon d'immeubles et la désertification des vitrines Créer de l'attractivité autour de la rue des Loges Mettre en valeur le patrimoine historique Donner une identité fonctionnelle à la rue (art / artisanat / commerce) Valoriser l'image de la rue des Loges sur l'extérieur
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- REQUALIFIER les îlots dégradés dans le cadre du volet RU de l'OPAH2- COMMUNIQUER sur l'OPAH3- INCITER les propriétaires à louer leurs vitrines à des prix attractifs4- TRAVAILLER à la reconquête des anciennes boutiques (recomposition des façades, transformation en logement, réimplantation des commerces via l'accompagnement EPARECA)5- ACCOMPAGNER les propriétaires de monuments historiques à entretenir / vendre leur immeuble6- CONCEVOIR et organiser des manifestations7- AIDER et RASSURER les propriétaires bailleurs, en développant la remise sur le marché de logements conventionnés et en développant le recours à la gestion locative adaptée8- LUTTER contre l'habitat indigne
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- En cours : Etude de requalification de quatre îlots identifiés rue des Loges, dans le cadre de l'OPAH.2- Inciter à la résorption des friches commerciales (location, vente ou transformation)3- Mettre en place un partenariat avec EPARECA4- Proposer l'habillage des vitrines vides avec des trompe-l'œil (étude déjà réalisée par le manager de centre ville)5- Programmer des journées à thèmes : expositions, marché de Noël, festival, etc6- Renforcer l'accompagnement des propriétaires bailleurs et le rôle de médiation d'Habitat et humanisme7- Développer le partenariat autour de la thématique de l'habitat

	8- Inciter à la réalisation de signalements des logements indignes repérés par les institutions, associations ou travailleurs sociaux auprès du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (P.D.L.H.I.) dont le secrétariat est assuré par la DDCS de la Vendée
Partenaires	Conseil général, Pact Vendée, ANAH, DDTM, Communauté de communes au titre du PLH et de l'OPAH RU, Ville, Caisse des Dépôts, EPARECA, ODDAS, Habitat et humanisme, DDCS, ARS, Vendée Action
Co-financeurs	Conseil général, Etat, ANAH, Ville, CCPFC, Caisse des Dépôts
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de vacance des locaux commerciaux • Nombre d'engagement de travaux • Nombre de logements gérés par Habitat et humanisme • Nombre de signalements communiqués à la cellule de traitement de l'habitat indigne

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

INSERTION

Orientation	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
Objectif	Lever les freins à l'emploi
Types d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- SOUTENIR les projets d'orientation2- ÉLARGIR l'offre de formation3- REMOBILISER tous les publics vers l'emploi4- MOBILISER les outils d'aide à l'emploi
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Solliciter le SPO service public pour l'orientation pour mettre en place une action commune de communication.2- Développer la délocalisation de plateaux techniques (ouverture potentielle de formation de l'Esfora au Lycée Bel Air en 2015. Communiquer sur les plateaux techniques existants.3- Mettre en place une veille sur l'action « Regards croisés » de la Mission locale et d'OPCALIA avec mise en place d'une POE pour vérifier si elle est transférable à l'4- Déployer localement l'action du CIDFF5- Déployer les actions de parrainage sur le quartier prioritaire6- Accompagner et favoriser l'intégration demandeurs d'emploi du quartier prioritaire sur l'accompagnement renforcé par Pôle emploi dont l'accompagnement intensif jeune7- Intégrer les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire sur les actions de formation du territoire8- Accompagner l'intégration des demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire par Pôle emploi : promotion de ces profils auprès des entreprises du territoire9- Déployer les contrats aidés et plus particulièrement auprès des demandeurs d'emploi et des jeunes (CAE / CIE / Emplois d'avenir)10- Ouvrir la formation de remise à niveau scolaire de 8 semaines du CMFP aux civils.11- Organiser des visites des zones techniques de formation du CMFP pour inciter à la formation professionnelle
Partenaires	Conseil Général, Conseil Régional, MDEDE, Pôle Emploi, Mission Locale, UT DIRECCTE, SPO, lycée Bel Air, CMFP, Ville, partenaires associatifs, IVS, Face Vendée, Investisseurs
Co-financeurs	Conseil régional, Conseil général, Ville, UT DIRECCTE, FSE, DDCS
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes suivies• Nombre d'actions de formation• Nombre de parrainages• Nombre de jeunes suivis issus du quartier prioritaire dans les accompagnements spécifiques• Nombre d'outils d'aide à l'emploi déployés (contrats aidé, formations...)

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

INSERTION

Orientation	Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail
Objectif	Accompagner vers l'emploi
Types d'actions	<ol style="list-style-type: none">1- LUTTER contre les discriminations2- MOBILISER les clauses sociales3- FACILITER l'accès à l'emploi et à la formation4- FACILITER l'accès à l'emploi et à la formation via les structures IAE
Opérations	<ol style="list-style-type: none">1- Mettre en place des ateliers théâtres de lutte contre l'illettrisme2- Informer les élus, entreprises, et particuliers sur les clauses sociales3- Réalisation d'un pôle social en un lieu unique, place de l'Ouillette4- Suivre le parcours des bénéficiaires de la clause sociale5- Mettre en place de nouveaux chantiers d'insertion
Partenaires	Conseil Général, ODDAS, MDEDE, Pôle Emploi, Mission Locale, UT DIRECCTE, CMFP, Ville, Initiative Vendée Sud, structures IAE
Co-financeurs	Conseil général, UT DIRECCTE, FSE, DDCS (BOP 137)
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de chantiers• Nombre de personnes suivies• Nombre de marchés• Nombre de collectivités qui ont mis en place des clauses sociales• Nombre de postes en ACI, EI et ETTI

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

INSERTION

Orientation	Accompagner l'insertion socioprofessionnelle des personnes
Objectif	Favoriser la mobilité Diversifier les structures IAE Valoriser les compétences professionnelles
Types d'actions	1- METTRE EN PLACE des mesures visant à faciliter la mobilité géographique des demandeurs d'emploi 2- ETUDIER les possibilités de diversification de l'offre d'insertion professionnelle (IAE) 3- FAVORISER la reconnaissance des compétences (VAE...) et accompagner les reconversions professionnelles sur les secteurs porteurs
Opérations	1- Mettre en place une plateforme mobilité 2- Aider les jeunes à obtenir le code de la route 3- Définir un programme d'action IAE 4- Organiser des Forums, manifestations, réunions d'information, plus particulièrement auprès de jeunes et des demandeurs d'emploi 5- Mettre en place des actions de promotion de l'alternance auprès des entreprises, de leurs représentants et de tous les publics concernés 6- Promouvoir les secteurs qui recrutent (un ou deux évènements par an)
Partenaires	Ville, Multiservices, Association AIVE, Mission locale, OPCA, AFPA transition, Fédérations professionnelles, Chambres consulaires, Pôle emploi, UT DIRECCTE
Co-financeurs	Conseil général, Conseil régional, UT DIRECCTE, Mouv'up, DDCS Fondations privées PSA Peugeot, Citroën et Vinci, OPCA
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de chantiers• Nombre de personnes suivies (code de la route)• Nombre de marchés• Nombre de collectivités qui ont mis en place des clauses sociales• Nombre et type de supports activités IAE

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation	Dynamiser le tissu économique des quartiers
Objectif	Soutenir la création d'entreprise et d'activités et la réimplantation des commerces et le maintien de l'emploi
Type d'actions	<ol style="list-style-type: none"> 1- Accompagner et suivre les créateurs d'entreprise et les porteurs de projet 2- Soutenir le maintien, le développement et la réimplantation des activités commerciales et artisanales 3- Communiquer sur le dispositif auprès des porteurs éligibles
Opérations	<ol style="list-style-type: none"> 1- Constituer, piloter, coordonner une cellule de veille en concertation avec les partenaires afin d'identifier les actions à mettre en œuvre, les acteurs à mobiliser et réaliser le suivi et l'évaluation du dispositif. 2- Bonification des contributions communautaires accordées par la Communauté de communes aux porteurs de projets accompagnés par les partenaires : Initiative Vendée Sud, FONDES ou ADIE, pour : <ul style="list-style-type: none"> -les créateurs et repreneurs d'entreprise issus du quartier prioritaire -l'implantation d'entreprises dans le quartier prioritaire -le recrutement de personnes issues des quartiers prioritaires <p>Communiquer sur les dispositifs</p> 3- Renforcer la communication et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise : aide au montage du projet, outils de financement (garantie bancaire, prêt d'honneur, NACRE...) 4- Conduire une étude sur le maintien, le développement et la réimplantation des activités commerciales et artisanales
Partenaires	EPARECA, Caisse des Dépôts, Communauté de communes, CCI, Ville, Chambre des métiers et de l'artisanat, IVS, Fontenay Action, Clubs d'entreprises, UT DIRECCTE, CIDFF
Co-financeurs	Communauté de communes, Caisse des dépôts, Vendée expansion, Région, DDCS (droit des femmes), UT DIRECCTE
Suivi Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de porteurs de projets aidés • nombre de dossiers instruits • montant des financements accordés